

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHILLY

**Nombre de membres**

* En exercice :	15
* Présents :	12
* Absent :	3
* Pouvoir :	0
* Abstentions :	0
* Suffrages exprimés :	12
- Pour	12
- Contre	0

**SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025**

Le cinq septembre deux mille vingt-cinq,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances,  
sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

**Étaient Présents :** Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry,  
JOURNET Bertrand, CADDoux Gérald, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-  
BONVIN Bruno.

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, COCATRIX Laetitia, DUBOIS-  
BERLIOZ Pascale, BURNET Béatrice, KIEFFER Clarisse et BERTHIER  
Céline.

**Étaient absents et excusés :** Messieurs BLAIVE Robert et SALEM  
Christophe et Madame LYARD Brigitte.

**Mme Laetitia COCATRIX a été nommée secrétaire de séance.**

**Date de convocation :**

29/08/2025

**Date d'affichage :**

15/09/2025

**Date de transmission :**

15/09/2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-047

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE HAUTE-SAVOIE.

1/2

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 03/04/2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussez et Rhône et notamment son article 4-2,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).

Vu la délibération N°CC 116/2022, autorisant le Président à viser la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Savoie,

Considérant que la Commune soutient la politique de la CAF en matière de jeunesse et d'enfance.

Monsieur le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer la CTG, conjointement avec les 26 Communes membres de la CC Ussez et Rhône.

Monsieur le Maire informe que la CAF de Haute-Savoie fait directement le lien avec la CAF de l'Ain et qu'elle centralise les informations.



## DÉLIBÉRATION N° 2025-047

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE HAUTE-SAVOIE.

Monsieur le Maire souligne que la CTG encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

Monsieur le Maire souligne que la CTG devra être établie entre la CAF de Haute-Savoie et la CC Usse et Rhône, avec la signature des 26 Communes d'Usse et Rhône : Anglefort, Bassy, Challonges, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chaumont, Chavannaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens et Vanzy.

Monsieur le Maire rappelle que la CTG a fait l'objet de la réalisation d'un diagnostic.

Monsieur le Maire précise que la signature de la CTG est attendue au plus tard le 31/12/2025.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention territoriale globale.

**Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal :**

\* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.

\* **NOTIFIE** cette délibération à :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie,
- La Communauté de Communes Usse et Rhône.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,  
Laetitia COCATRIX

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
E. GEORGES

